



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°7 :

AFFECTATION DEFINITIVE DES
RESULTATS 2018 –
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET
ANNEXE

Séance ordinaire du 25 Juin 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 25 Juin 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 1

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Odile LECLAIRE (à Dominique VINCENT), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Daniel CHRETIEN), Nancy TRAORE (à Bruno QUERE), Emmanuelle CHOIGNOT (à Claire LAYAN)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Alain MARC

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

**DOSSIER N° 7 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2018 –
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibération n° 20190131-06 du 29 janvier le Conseil Municipal a procédé à l'affectation anticipée des résultats 2018 sur la base des résultats provisoires de l'exercice.

Aujourd'hui, après avoir entendu les comptes administratifs de la ville et du cimetière, il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats 2018.

2018	Résultats provisoires de l'exercice	Résultats définitifs de l'exercice	Variation
Fonctionnement	1 716 362,81	1 877 195,49	+ 160 832,68
Investissement	981 204,32	971 456,26	-9 748,06

L'ajustement budgétaire sera réalisé dans la plus proche DM conformément à l'affectation du résultat cumulé suivant :

BUDGET PRINCIPAL

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	1 877 195,49
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	1 610 868,21
Résultat de clôture à affecter	Excédent :	3 488 063,70

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	971 456,26
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit:	1 700 055,09
Résultat comptable cumulé :	Déficit :	728 598,83
Solde des restes à réaliser (Dépenses- Recettes) :		1 239 219,47
Besoin réel de financement		1 967 818,30

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	1 967 818,30
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	1 520 245,40
TOTAL	3 488 063,70

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 1 520 245,40	D001 : solde d'exécution N-1 : 728 598,83	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 1 967 818,30

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Pas de changement par rapport à l'affectation anticipée.

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	1 976,67
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	6 258,97
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	8 235,64

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Néant

→ Affectation du résultat de la section d'exploitation

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002)	8 235,64
---	-----------------

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 8 235,64€	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 06 février 2018,

VU le budget Primitif 2018 voté le 27 mars 2018,

VU les décisions modificatives au B.P. 2018 des 26 juin, 18 septembre et 11 décembre 2018,

VU la délibération du 29 janvier 2019 procédant à l'affectation anticipée des résultats 2018,

VU le budget Primitif 2019 voté le 29 janvier 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

Article unique : Décide de la reprise des résultats de l'exercice 2018 et de l'affectation définitive au Budget Primitif 2019 dans les conditions décrites ci-dessus.

Fait et délibéré le 25 juin 2019

LE MAIRE,


Patrick BOBET

Vk 20

